

Monsieur l'Orateur, le ministre veut-il nous communiquer les résultats de la réunion qu'il a eue avec les maires du moyen et du haut Fraser il y a une semaine, et au cours de laquelle il a été question de changements annoncés en matière d'établissements pénitentiaires?

La réponse du ministre n'avait rien à voir avec la question et ne faisait que confirmer un fait bien connu, en l'occurrence, la beauté de la région du haut Fraser. Je tiens à rappeler au ministre que j'ai déclaré il y a quelque temps qu'à cause de la prolifération des pénitenciers dans la vallée du Fraser, les habitants de la région devront peut-être bientôt s'en aller ailleurs pour permettre qu'on transforme la vallée du Fraser en colonie pénitentiaire.

Je devrais peut-être féliciter le ministre d'avoir pu se rendre compte de la beauté de la région en si peu de temps vu qu'il n'était pas là pour répondre aux questions lors de la réunion des maires de la région. J'aimerais citer un extrait d'un tiré du numéro du 31 janvier du *News* d'Abbotsford, Sumas et Matsui et intitulé «Les municipalités donnent leur avis sur les prisons». Le voici:

Leur patron, le solliciteur général Jean-Jacques Blais, s'est surtout fait remarquer par son absence, sauf pour une brève réunion à l'heure du déjeuner. «Il aurait pu tout aussi bien rester à Ottawa!» a déclaré DeJong, qui était contrarié par l'absence de Blais.

DeJong est le maire de Matsqui. L'article disait aussi:

Selon lui, le ministre aurait mieux fait d'entendre directement les plaintes et les propositions au lieu de se les faire transmettre par son personnel.

Cela montre que même que si le ministre était sur place, il n'a pas permis aux maires de l'interroger et de lui proposer des solutions aux problèmes qui le concernent.

Voici l'autre question que j'avais espéré pouvoir poser. A-t-on consulté autorités locales avant de décider puis d'annoncer les changements? D'après moi si jamais il y a eu consultation il y en a eu bien peu. J'ai ici une lettre de James M. Murphy, directeur régional du Service canadien des pénitenciers, le Service national des libérations conditionnelles, expédiée au maire Harry DeJong, en date du 4 décembre 1978. Elle commence ainsi:

Le solliciteur général du Canada fera une importante annonce sous peu relativement au programme de construction du service canadien des pénitenciers.

Afin de vous informer de tous les détails des plans pour la région du Pacifique, un résumé exhaustif vous sera communiqué dès que les renseignements seront disponibles.

L'annonce en question a été faite le 12 décembre. J'ignore quand le maire a reçu la lettre, mais il semblerait qu'il n'ait pas eu l'occasion de se renseigner ou de chercher à savoir en quoi consistaient les changements proposés.

A cet égard, j'ai ici une lettre expédiée par la Corporation du district de Kent au solliciteur général, datée du 12 janvier, et j'aimerais en lire quelques paragraphes. Voici:

La présente fait suite à ce que vous avez annoncé le 12 décembre 1978 à propos du programme révisé de construction de nouveaux pénitenciers, lequel programme porte sur la rénovation et l'agrandissement de deux établissements situés dans notre municipalité, soit ceux de Kent et de Mountain.

Peu après votre annonce, en ma qualité de maire, j'ai reçu d'une station radiophonique de Vancouver un appel téléphonique, mais j'ai refusé de le commenter puisque c'était mon interlocuteur qui me l'avait appris. Par la suite, j'ai communiqué avec les responsables locaux du Service canadien des pénitenciers et ils ont promis de transmettre à mon conseil une copie du communiqué.

Le conseil a approuvé une motion prévoyant l'envoi d'une lettre au solliciteur général. Voici cette motion:

L'ajournement

Qu'une lettre soit envoyée au solliciteur général lui exprimant le mécontentement du conseil suite à sa dernière annonce relative au programme de constructions qui comprend entre autres:

1. Le fait que le Service canadien des pénitenciers avait promis au conseil d'étudier avec lui les nouveaux projets avant de les annoncer au public.
2. Les conséquences des mesures envisagées pour la collectivité, et
3. Le fait que même les employés n'étaient pas au courant de ces projets avant qu'ils ne soient annoncés par le solliciteur général;

Ensuite on peut lire:

Au cours de nos délibérations certains membres ont fait remarquer que les fonctionnaires de votre ministère avaient promis au conseil de l'informer de tout changement qu'il apporterait aux établissements locaux avant de les annoncer au public.

Cette promesse n'a pas été tenue, et le conseil n'a pas été informé de ce qui allait être fait avant cette déclaration. Donc, il n'y a eu aucune consultation, aucun accord, aucune négociation, aucune discussion au sujet des problèmes que la construction ou l'agrandissement de ces établissements pourraient causer aux municipalités concernées.

Les municipalités désirent discuter des questions suivantes: premièrement, le reclassement des taux d'évaluation résidentielle représente une perte de \$45,000 pour la municipalité de Matsqui. Deuxièmement, il faudrait un hôpital pour soigner les détenus sous surveillance plutôt que dans les hôpitaux locaux, où ils pourraient mettre les malades en danger. Troisièmement . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

● (2210)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre aux questions qu'a soulevées le député, et je crois utile de lui préciser certains renseignements qui sont à l'origine des changements annoncés. Il est vrai que le nouveau programme de construction annoncé au début de décembre diffère du principe précédemment suivi, notamment en ce qui concerne la taille des pénitenciers. Plusieurs facteurs ont poussé le gouvernement à décider de construire des pénitenciers pouvant recevoir de 350 à 450 détenus, suivant les besoins de la région.

Quand le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé le programme d'austérité du gouvernement, en août dernier, les Services correctionnels canadiens ont révisé le programme de construction précédent, très coûteux; on a alors étudié un certain nombre de facteurs, notamment du point de vue de la taille de ces établissements. Rien ne semblait prouver à l'expérience que les établissements plus petits cadrent mieux avec les objectifs de ces pénitenciers que les établissements plus grands pouvant recevoir 450 détenus. D'après des études faites ici et à l'étranger, la taille de la prison ne constitue pas en soi un critère essentiel.

La construction d'établissements plus grands offre la possibilité d'avoir une gamme plus étendue de programmes de tout aussi bonne qualité que des établissements aux installations plus réduites. Nous avons l'intention, dans cet esprit, de conserver la même politique et d'aménager des logements qui permettent des rapports personnels étroits entre gardiens et détenus. Dans le cadre du nouveau programme de construction, ce n'est que le nombre de ces logements par établissement qui sera augmenté. Les dimensions de chaque logement seront les mêmes.